SLO

ID: 038-200064434-20181022-DEL2018205-DE

MAIRIE LES DEUX ALPES 48 avenue de la Muzelle 38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2018

N° 2018-205

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre, à 14h30,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 18 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents: M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué,

Agnès ARGENTIER, adjointe,

BALME Michel, BEL Florence, BISI Jean-Luc, CASSEGRAIN Nicolas,

DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FAURE Estelle,

FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, GONON Catherine, GUIGNARD Thierry,

LESCURE Hervé, LESCURE Magali, MOREAU Françoise, conseillers municipaux.

Absents: Maurice ARLOT, Guylaine BARBIER, Romain CHARREL,

Jean-Noël CHALVIN, Emmanuel DURDAN, BOURGEAT Delphine,

POIROT Fabien.

Pouvoirs: Jocelyne MARTIN donne pouvoir à Stéphane SAUVEBOIS

Sylvie ROY donne pouvoir à Stéphanie DEBOUT

Laurence CHOPARD donne pouvoir à Catherine GONON

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Messieurs Nicolas CASSEGRAIN et Jean-Luc BISÎ ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : Autres domaines de compétence – 9.1 – des communes OBJET : charte d'amitié entre les communes Les Deux Alpes et Whistler

VU l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales, VU la charte d'amitié annexée.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'au terme d'une semaine d'échanges entre la commune et la station canadienne de Whistler, un pacte d'amitié a été conclu pour lier les municipalités de Whistler et Les Deux Alpes, en témoignage d'une relation d'entente, d'intérêt mutuel et d'amitié.

L'expression de cette volonté commune s'est concrétisée par la signature d'une charte d'amitié qu'il convient désormais d'approuver.

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'APPROUVER la charte d'amitié signée entre les communes Les Deux Alpes et Whistler.

Fait et délibéré en séance, les jour et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le.....Stéphane SAUVEBOIS, maire

Envoyé en préfecture le 29/10/2018 Reçu en préfecture le 29/10/2018

Affiché le 29/10/2018

ID: 038-200064434-20181022-DEL2018205-DE





Charte d'amitié

À l'issue d'une semaine de fructueux échanges entre nos deux stations, nous, maires, soussignés, proclamons notre volonté de conclure un pacte d'amitié liant les municipalités de Whistler et de Les Deux Alpes, en témoignage d'une relation d'entente, de mutuel intérêt et d'amitié.

Nous nous félicitons mutuellement de cette semaine de rencontres entre les représentants de nos communautés sur des sujets aussi variés que la gouvernance des stations, la promotion touristique, l'évènementiel, la gestion des domaines skiables, l'immobilier de loisirs, l'hébergement des saisonniers, le commerce, le sport, la culture et l'enseignement. Nous avons pu identifier sur ces sujets de nombreux points communs mais aussi des différences, dont nous pourrons tirer de riches enseignements,

Nous exprimons ainsi notre désir sincère et notre espoir que ces rencontres se renouvellent et constituent le premier pas d'une amitié qui s'avèrera utile, précieuse et fructueuse, et qui pourrait nous conduire à un jumelage entre les deux communes.

Conscientes des bénéfices apportés par des relations professionnelles et personnelles entre leurs populations respectives, nos communautés fondent de grands espoirs dans le développement d'échanges d'ordre économique et touristique, mais aussi culturels et sportifs, dans le cadre d'une amitié riche et profonde.

Nous nous engageons aussi à placer nos actions dans le cadre des principes du développement durable pour la préservation de la qualité de vie des générations futures.

Nous déclarons solennellement, au nom des citoyens et des citoyennes que nous représentons, vouloir participer au développement de la compréhension, du respect et de l'amitié entre les peuples canadien et français et entre les populations de nos deux communautés, en fait de quoi nous apposons sur ce document nos signatures et le sceau de nos municipalités.

Les Deux Alpes, le 3 juillet 2018

M. Wilhelm-Morder